

Orion—Résiliation de commande

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, bien entendu, il n'est pas possible de donner des chiffres précis sur le coût des autres choix, car nous ne les avons pas considérés au cours des derniers mois et des dernières semaines. Nous avons essayé de finaliser l'offre de la Lockheed mais nous n'avons pu y parvenir parce que la société n'a pu assurer le financement provisoire. Quant à l'offre de la Boeing, je ne puis fournir d'autres précisions que les chiffres approximatifs que j'ai déjà donnés.

Je tiens à répondre non seulement au député mais à ce qu'a dit le député de Victoria sur les frais déjà engagés. Je crois que le député de Victoria a déclaré que ces dépenses avaient été faites en pure perte. Mais ce n'est pas pure perte, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler que le gouvernement du Canada est légalement le propriétaire des plans et des études correspondant à cette dépense. Une partie de ce travail de conception préliminaire devient la propriété du gouvernement dans le cadre du programme des patrouilleurs à long rayon d'action. Bref nous avons déjà en main certains résultats.

Je crois qu'il est important de connaître l'évolution de la question. Je ferai également remarquer que déjà, en 1972, les sociétés Boeing et Lockheed avaient confié des travaux au Canada reliés à ce programme d'aéronautique sur les patrouilleurs à long rayon d'action. C'est ainsi que la Lockheed a confié au Canada jusqu'ici 48 millions de dollars de travaux et Boeing 35 millions environ de travaux soit un total de 83 millions qui a été ainsi injecté dans l'industrie aéronautique en conséquence directe du programme de patrouilleurs à long rayon d'action qui vient de prendre fin. Aussi n'est-il pas exact de déclarer, comme l'a fait le député de Victoria, que nous n'avons eu aucun résultat.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur il est probable que nous allons nous retrouver avec 16 millions de dollars de photographies. J'ai remarqué les notes supplémentaires qui sont venues s'ajouter à l'exemplaire du texte qu'on nous a remis à l'avance sur la possibilité d'un autre marché avec la Lockheed. Si je ne me trompe pas en présumant que le ministre ne fait aucun achat d'appareil à la Lockheed, pourrait-il cependant nous confirmer que nous devons payer à Lockheed un minimum de 16 millions de dollars. Y a-t-il, outre les 16 millions, quelque autre somme que nous aurons à payer? Enfin, aurions-nous dû faire un versement si nous n'avions pas signé l'accord assez symbolique du 1^{er} avril?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, ces négociations relèvent de la compétence directe de mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, mais je puis répondre que le chiffre de 16 millions ne représente pas un minimum mais au contraire un maximum fixé dans le cadre des accords conclus par mon collègue. En outre, je ne crois pas que ce soit là nécessairement le chiffre que nous ayons à payer. D'après ce que j'ai pu comprendre, il y aura encore des négociations avec la Lockheed pour voir si, en fait, la totalité des fonds a été dépensée. Aussi la dépense sera d'un maximum de 16 millions de dollars ou moins.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, je dirai que c'est en réalité pour protéger nos intérêts qu'il a signé ce contrat. Si nous avions mis fin au contrat qui avait jusqu'alors fait l'objet de négociations, nous aurions perdu ce que nous avons maintenant, c'est-à-dire les avantages pour l'industrie. Nous aurions perdu le prix sur lequel étaient basées les négociations. C'est pour cela que nous avons accepté de mettre le contrat sous seing privé pour voir si la société Lockheed pourrait emprunter l'argent qui lui manquait à des banques canadiennes.

[M. Nowlan.]

M. Broadbent: Certains députés trouvent extraordinaire le fait que le gouvernement ait signé ce contrat le 1^{er} avril, étant donné les expériences précédentes. Le ministre veut-il dire que les travaux de mise au point sur lesquels le gouvernement détient maintenant des droits valent 16 millions de dollars? Le ministre veut-il dire que ces droits ont une valeur commerciale égale à ce montant?

● (1540)

M. Richardson: Non, monsieur l'Orateur, je dis qu'ils ont une certaine valeur.

Une voix: Combien.

M. Richardson: Cela reste à déterminer. Il ne s'agirait pas du montant total, mais je voulais répondre à ceux qui soutiennent que nous restons les mains vides. Nous ne restons pas les mains vides.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, cette affaire est très sérieuse et je ne crois pas qu'on puisse la traiter à la légère. C'est probablement l'une des affaires les plus graves dont la Chambre ait été saisie, puisqu'il s'agit de la défense de notre pays. J'aimerais savoir si le financement provisoire, qui est censé avoir fait problème, est la seule cause de l'effondrement des négociations avec Lockheed? S'il n'existe aucun document, aucun accord ni aucune entente écrite, pourquoi le Canada doit-il verser 16 millions de dollars à Lockheed, 34 millions de dollars selon d'autres? Pourquoi devons-nous verser de l'argent et est-il vrai que cette somme, ou une partie de cette somme, a déjà été payée à Lockheed, et combien?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, ce sont là des questions auxquelles je ne saurais répondre directement, car ce n'est pas moi qui ai négocié le contrat. La somme totale, je le répète, ne dépassera pas 16 millions de dollars, elle sera négociée par le ministre des Approvisionnements et Services et pourrait même être très inférieure à ce chiffre.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, il y a environ une semaine, en réponse à une question posée par mon collègue, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), concernant le déploiement d'avions de recherche et de sauvetage sur la côte est du Canada, et plus particulièrement dans ma province de Terre-Neuve, déploiement qui permettrait de sauver des vies humaines et d'accélérer les opérations de sauvetage—nous avons déjà perdu plus de 10 pêcheurs cette année—le ministre a dit que cela ne serait pas «rentable». Le ministre peut-il nous expliquer comment il peut justifier sa réponse et démontrer comment le fait de se résigner à la perte de 34 millions de dollars peut se concilier avec ses principes de rentabilité?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, à mon avis, les deux questions ne sont pas liées. Nous avons procédé comme nous devions le faire dans le cas des négociations avec Lockheed. La compagnie n'a pu trouver le financement requis, aussi nous devons laisser tomber le projet. J'aimerais, si vous me le permettez, revenir un instant à la question du député de Moncton (M. Jones), car je n'ai pas répondu à la première partie de sa question, à savoir si nous avons d'autres raisons d'abandonner le projet de contrat avec Lockheed. Il ne s'en trouvait pas de fondamentales ni d'importantes. Hier soir, le Cabinet a décidé, comme je l'ai dit dans ma déclaration, que, si le financement intérimaire pouvait être assuré par Lockheed, nous achèterions alors les 18 avions. C'est la seule raison fondamentale.